

Comité de Programmation LEADER Ardèche³
Relevé de décisions du Comité de programmation
N°14 du 06/11/2017 à Privas

Membres publics :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Lorraine CHENOT, Agnès HOCQUET, Dominique ALLIX;
- Pays de l'Ardèche Méridionale : Pierre CHAPUIS, Georges FANGIER, Pascal WALDSCHMIDT ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Roland ROUCAUTE, Alain SALLIER ;
- Communauté de communes : Catherine FAURE.

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 8

Membres privés :

- Conseils Locaux de Développement : Marcel HUDELLOT ;
- Plateforme Initiative Ardèche méridionale / Initiative 26.07 : Alain CHARROUD, Michel CAHEN ;
- Groupement des Sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises : Gaston JAMBOIS ;
- Gérant de la SARL Terre Adélice / Association AMESUD : Bertrand ROUSSELLE, Nicole KOPP ;
- Experte en patrimoine naturel / Association Méz'Art : Laurence JULLIAN, Hubert-Marie PITEUX ;
- Mémoire d'Ardèche et Temps Présent : Pierre LADET ;
- Collectif Pétales 07 : Marie SIMON ;
- Association Savoirs de Terroirs : Bertrand ROYER.

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 8

Membres invités :

- Autorité de Gestion, Conseillère régionale : Sandrine GENEST.

Membres excusés :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Alain GIBERT ;
- Pays de l'Ardèche Méridionale : Edmond FARGIER ;
- Conseils Locaux de Développement : Renzo CATTANEO ;
- Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne : Jean-Louis TESTUD ;
- Agri Bio Ardèche : Lynda BOUET ;
- Fondation du Patrimoine : Franck DE PIERREFEU ;
- Association SOS Racisme : Gaëlle LANCIEN ;
- Collectif les Atypiks : Lisa GIMENEZ.

Invités et techniciens présents :

- Service unifié LEADER : Elisa JAFFRENNOU, Marthe BABAY, Jérôme DAMOUR, Mélanie CLIDIÈRE.

La séance débute à 18h00.

1) Vérification du double-quorum

Pour ce Comité de programmation, 20 membres sont présents. Parmi eux, 16 membres, dont 8 membres privés, prennent part au vote (soit le titulaire s'il est présent ou le suppléant en l'absence du titulaire).
Le double quorum (au moins 12 membres votants sont présents, dont au moins la moitié de membres privés) est donc respecté.

2) Agenda et actualité du GAL

• Actualités du GAL

Se reporter au diaporama pour la description de la situation sur le FEADER.

Suite à l'exposé de la Présidente sur la situation de blocage sur les engagements juridiques et le paiement des subventions FEADER, les membres du Comité de programmation valident les propositions de l'exécutif, à savoir :

- Adresser un courrier au Président de la Région, permettant de faire un état des lieux précis de la situation de notre GAL, avec copie aux porteurs de projets et acteurs du territoire (élus, partenaires, ...)
- Alerter les porteurs de projets sur la situation
- Positionner le GAL comme volontaire pour tester l'outil Sharepoint cette fin d'année
- Ne pas lancer de nouvel appel à projets/candidatures, tant qu'on ne voit pas plus clair sur la suite
- Ralentir la communication en direction de nouveaux porteurs de projets
- Ralentir les Comités de programmation du 1er semestre 2018 (2 ou lieu de 3)
- Organiser une réunion politique et technique LEADER et PIA AJIR afin de déterminer si les deux programmes peuvent parvenir à s'articuler administrativement (les points de blocage actuels sont-elles surmontables ?)

• Agenda du GAL

L'agenda suivant est acté pour le 1^{er} semestre 2018, avec rappel du dernier Comité de programmation de l'année 2017 :

| Date des Comités de programmation LEADER | Date d'envoi du dossier de séance | Date des auditions |
|--|-----------------------------------|--------------------|
| Lundi 11 décembre 2017 à 18h | 01/12/2017 | 13/11/2017 |
| Jeudi 8 mars 2018 à 18h | 26/02/2018 | 8/02/2018 |
| Jeudi 5 juillet 2018 à 18h | 25/06/2018 | 8/06/2018 |

Marie SIMON informe que, suite à leur demande, des jeunes seront désormais invités à participer aux auditions comme observateurs. Ces derniers devront en effet prochainement auditionner les porteurs de projets qui répondront à l'appel à projets qu'ils ont conçus. Dans cette perspective, les jeunes de l'atelier « Jeunesse et gouvernance » souhaitent mieux comprendre comment se déroulent ces auditions.

3) Décisions

- **Examen des dossiers « Urba-Innov » en sélection**

En introduction, il est précisé que 13 dossiers ont été reçus au 15 septembre 2017 au titre de l'appel à projets 2017-1.3 « Urba-Innov ». La méthode de sélection des dossiers a été la suivante :

- Analyse technique (service LEADER et partenaires, dont Fibois pour le bonus bois local),
- Audition de 12 dossiers (membres du Comité de programmation, en présence de partenaires techniques),
- Proposition de sélection de 5 projets,
- 1ère analyse financière afin de vérifier la cohérence entre les projets proposés à la sélection et l'enveloppe disponible (pour mémoire : 575 000 €).

Sur les 13 dossiers reçus, il a été décidé d'auditionner 12 projets, quelque soit leur éligibilité, afin de pouvoir découvrir l'ensemble des projets et échanger ainsi directement avec tous les porteurs de projets portant des initiatives en matière d'urbanisme rural.

Suite aux auditions et au Comité de programmation, **seuls 5 projets obtiennent une note supérieure à 43 sur 85**. L'instruction va donc se poursuivre uniquement sur ces 5 dossiers, qui vont faire l'objet de *demande de complétude de pièces*. Ils recevront également des recommandations à respecter dans la mise en œuvre de leur opération. *Chaque projet devra dans tous les cas être programmé à l'automne 2018 au plus tard*.

Les membres du Comité de programmation, après avoir attribué les notes figurant ci-dessous, sélectionnent les opérations suivantes :

| Intitulé | Bénéficiaire | Coûté total présenté | FEADER demandé | Note votée | Observations |
|--|--|----------------------|----------------|------------|---|
| Créer un lieu de vie éco-citoyen regroupant habitats et activités dans l'ancien moulinage de Chirols | Collectif des futurs résidents du moulinage de Chirols | 1 277 983,79 € | 150 000,00 € | 75/85 | Après présentation des conclusions de l'audition, l'exemplarité et le caractère innovant de ce projet fait l'unanimité. Les caractéristiques suivantes sont en particulier pointées : reconversion d'un patrimoine industriel remarquable, éco-construction, démarche participative, mixité des fonctions et usages, etc... Sélectionné à l'unanimité, sous réserve de la confirmation de son éligibilité et de la consolidation du plan de financement. <i>Le porteur de projet est invité à suivre les recommandations formulées par le Comité de programmation ; la prise en compte de ces recommandations sera suivie tout au long de la réalisation du projet afin de garantir le niveau d'ambition et d'exemplarité souhaité dans l'appel à projets.</i> |
| Hameau léger de Laugères - Hameau léger témoin situé à Laugères sur la commune de Rocles | Association Hameaux Légers | 354 185,20 € | 205 953,00 € | 61/85 | Après présentation des conclusions de l'audition, les membres pointent : <ul style="list-style-type: none"> - l'intérêt pour le concept architectural mobilisant de manière innovante la ressource bois et sans fondation (et donc sans empreinte définitive sur le foncier) , - l'intérêt pour l'expérimentation d'un projet urbain et |

| | | | | | |
|--|--------------------------------------|--------------|--------------|-------|--|
| | | | | | <p>économique permettant de développer un habitat accessible à un large public, économiquement abordable notamment pour les jeunes ayant peu d'apport financier.</p> <p>Sélectionné à l'unanimité, sous réserve de la confirmation de son éligibilité et de la consolidation du plan de financement. <i>Le porteur de projet est invité à suivre les recommandations formulées par le Comité de programmation ; la prise en compte de ces recommandations sera suivie tout au long de la réalisation du projet afin de garantir le niveau d'ambition et d'exemplarité souhaité dans l'appel à projets.</i></p> <p>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</p> |
| Aménagement de la Cure à Beaumont | Commune de Beaumont | 580 000,00 € | 120 000,00 € | 60/85 | <p>Après présentation des conclusions de l'audition, les membres pointent le caractère innovant du projet au regard en particulier de sa conduite globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démarche de développement local et durable initiée depuis de nombreuses années, - implication de la population pour la redynamisation du centre bourg et de la commune plus largement, - volonté affirmée d'exemplarité, - alliance entre respect du patrimoine bâti traditionnel et modernité. <p>Sélectionné à l'unanimité, sous réserve de la confirmation de son éligibilité et de la consolidation du plan de financement. <i>Le porteur de projet est invité à suivre les recommandations formulées par le Comité de programmation ; la prise en compte de ces recommandations sera suivie tout au long de la réalisation du projet afin de garantir le niveau d'ambition et d'exemplarité souhaité dans l'appel à projets.</i></p> |
| Eco-logements locatifs conventionnés pour personnes à mobilité réduite | Commune de Saint-Etienne-de-Boulogne | 510 000,00 € | 50 000,00 € | 51/85 | <p>Après présentation des conclusions de l'audition, les membres pointent l'exemplarité et le caractère innovant du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - choix constructifs (pré-fabrication en atelier de l'ossature bois-paille en réflexion) ; - logements locatifs conventionnés à "énergie positive" ; - offre en logements proposée qui reste peu présente sur le territoire (personnes à mobilité réduite). <p>Sélectionné à l'unanimité, sous réserve de la confirmation de son éligibilité et de la consolidation du plan de financement. <i>Le porteur de projet est invité à suivre les recommandations formulées par le Comité de programmation ; la prise en compte de</i></p> |

| | | | | | |
|---|---|----------------|--------------|-------|---|
| | | | | | <i>ces recommandations sera suivie tout au long de la réalisation du projet afin de garantir le niveau d'ambition et d'exemplarité souhaité dans l'appel à projets.</i> |
| Création d'un lieu de vie et d'activités écologiques et responsable, appelé un écolieu, à Cintenat dans l'Ardèche | Association Mém | 160 237,00 € | 40 000,00 € | 48/85 | Après présentation des conclusions de l'audition, les membres pointent le caractère innovant du projet, en particulier sur la conception d'un modèle de "Maison autonome" en énergie et éco-construite. Sélectionné à l'unanimité, sous réserve de la confirmation de son éligibilité et de la consolidation du plan de financement. <i>Le porteur de projet est invité à suivre les recommandations formulées par le Comité de programmation ; la prise en compte de ces recommandations sera suivie tout au long de la réalisation du projet afin de garantir le niveau d'ambition et d'exemplarité souhaité dans l'appel à projets.</i> |
| Projet d'habitat groupé participatif sur Vals les Bains | Habitat Participatif Ardéchois | 1 417 000,00 € | 146 000,00 € | 38/85 | Après présentation des conclusions de l'audition, les membres soulignent l'intérêt de la démarche de reconversion d'un bâtiment en cœur de bourg et de l'approche collective. Malgré l'intérêt de l'opération dans sa conduite, l'innovation architecturale n'est pas suffisante au regard des critères de l'appel à projets. Le projet n'est pas sélectionné (vote à l'unanimité). |
| Rénovation et aménagement de la Ferme de Clastre à Sainte-Eulalie | Association LIGER | 319 244,75 € | 20 000,00 € | 33/85 | Après présentation des conclusions de l'audition, les membres soulignent l'intérêt et la qualité du projet de rénovation sur un patrimoine bâti exceptionnel. Cependant, le projet ne correspond pas assez aux finalités de l'Appel à projets (la partie habitat est un élément marginal du projet). Le projet n'est pas sélectionné (vote à l'unanimité). |
| La Maison solidaire et intergénérationnelle des Oisillons | Association Evangélique de Bienfaisance de l'Eyrieux et du Doux | 978 990,00 € | 130 000,00 € | 32/85 | Après présentation des conclusions de l'audition, les membres soulignent l'intérêt de ce type de projet peu répandu sur le territoire. Malgré l'intérêt de l'opération, la démarche architecturale et le caractère innovant ne sont pas suffisants au regard des critères de l'appel à projets. Le projet n'est pas sélectionné (vote à l'unanimité). |
| Chandolas - le Magnaou | Ardèche Habitat | 1 000 000,00 € | 263 750,00 € | 31/85 | Après présentation des conclusions de l'audition, les membres soulignent l'intérêt d'une reconversion d'un bâtiment existant à des fins locatives. Malgré l'intérêt de l'opération, l'innovation architecturale et la démarche participative ne sont pas suffisantes au regard des critères de l'appel à projets. |

| | | | | | |
|--|--|---|--------------|-------|--|
| | | | | | Le projet n'est pas sélectionné (vote à l'unanimité). |
| Zone de commerce de la queue de loup | Commune de Saint-Julien-en-Saint-Alban | 1 200 000,00 € | 150 000,00 € | 24/85 | Après présentation des conclusions de l'audition, les membres soulignent l'intérêt de la démarche d'aménagement d'ensemble du centre bourg (mixité sociale et fonctionnelle entre habitat et activités). Malgré l'intérêt de l'opération, l'innovation architecturale et urbaine n'est pas suffisante au regard des critères de l'appel à projets. Le projet n'est pas sélectionné (vote à l'unanimité). |
| Allissas - Le Clos des Mûriers | Ardèche Habitat | 2 340 150,00 € | 263 750,00 € | 24/85 | Après présentation des conclusions de l'audition, les membres soulignent l'intérêt du projet. Cependant, ce projet reste relativement classique : l'innovation architecturale, l'approche environnementale et paysagère et la démarche participative ne sont pas suffisantes au regard des critères de l'appel à projets. Le projet n'est pas sélectionné (vote à l'unanimité). |
| Aménagements urbains et liaisons nouveau quartier Genette à Rosières | Commune de Rosières | 177 500,00 € | 50 000,00 € | 22/85 | Après présentation des conclusions de l'audition, les membres soulignent l'intérêt du projet d'aménagement d'un nouveau quartier dans le prolongement du bourg actuel, la réflexion sur la consommation de l'espace, et son inscription dans le PLH. Malgré l'intérêt de l'opération, l'innovation et l'exemplarité architecturales et urbaines ne sont pas suffisantes au regard des critères de l'appel à projets. Le projet n'est pas sélectionné (vote à l'unanimité). |
| Ecoquartier de Lagorce | Commune de Lagorce | <i>Projet non éligible car la commune ne supportera pas les dépenses (non auditionné) Commune orientée vers la sous-action 1.2 pour le concours d'architectes et vers la sous-action 5.1 pour le coworking.</i> | | | |

- Examen des dossiers en pré-sélection

| Fiche action | Sous action | Intitulé | Bénéficiaire | Coût total | FEADER prévisionnel | Observations |
|--------------|-------------|--|--|-------------|---------------------|--|
| 1 | 1 | Sensibilisation à l'urbanisme et au paysage | Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche | 10 000,00 € | 8 000,00 € | Après présentation des conclusions de l'audition, 13 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. Les membres veilleront en particulier à ce que ce projet touche également les jeunes, les élus et acteurs « non convaincus », et mobilise les intercommunalités. <i>Lorraine CHENOT, Dominique ALLIX et Agnès HOCQUET, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au débat.</i> |
| 1 | 4 | Expérimentation autopartage à Beaumont | Communauté de communes du Pays Beaume Drobie | 25 930,00 € | 2 093,00 € | Après présentation des conclusions de l'audition, les membres font part de l'intérêt : <ul style="list-style-type: none"> - d'articuler cette initiative avec les autres initiatives conduites sur le territoire sur ce sujet (Rézo pouce, PIA, ...); - d'élargir la réflexion à destination du public jeune (13-18 ans); - de laisser le temps aux usagers, notamment les jeunes, de s'approprier ces nouvelles possibilités; - à ce que le GAL puisse suivre de près ces projets innovants et ainsi rendre compte de leurs résultats (points forts, points faibles, transférabilité). 14 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Pascal WALDSCHMIDT, par ailleurs membre du Bureau communautaire de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, ne prend pas part au débat.</i> |
| 2 | 1 | Amélioration des connaissances sur les populations de pins de Salzmann | Office National des Forêts | 33 441,51 € | 21 402,56 € | Après présentation des conclusions de l'audition, 15 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. Ils souhaitent que les compléments suivants soient apportés d'ici la sélection du projet : <ul style="list-style-type: none"> - avoir des retours d'expériences sur l'économie de cette filière en Espagne; - connaître la position officielle du Département sur le |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|----------------|--------------|---|
| | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> - développement de la filière « Pin de Salzmann » ; - préciser les modalités d'association et d'intervention des communes dans le projet ; - préciser les modalités d'association des propriétaires privés aux résultats. |
| 3 | 1 | Construction d'un pôle ressource dédié aux métiers d'art en Ardèche méridionale | Communauté de communes du Pays Beaume Drobie | 1 262 035,00 € | 150 000,00 € | <p>Après présentation des conclusions de l'audition, les membres échangent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le devenir des artisans d'art en sortie de pépinière (90% restent sur le territoire), - les échanges établis entre le sud et le centre Ardèche autour de cette dynamique, - le caractère structurant de ce projet pour permettre à la filière des métiers d'art de se développer par l'innovation. <p>14 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p>Sandrine GENEST souligne l'intérêt de ce projet d'investissement stratégique pour le territoire, et de sa complémentarité avec d'autres projets en cours d'émergence sur le volet vitrine et commercialisation (en particulier Aubenas). L'enveloppe de crédits FEADER pour les métiers d'art étant presque intégralement utilisée, elle demande au Comité de programmation d'étudier la possibilité de soutien à ce type de projet en cas de réabonnement des crédits.</p> <p><i>Pascal WALDSCHMIDT, par ailleurs membre du Bureau communautaire de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, ne prend pas part au débat.</i></p> |
| 3 | 1 | Amorçage d'un pôle des métiers d'art - 2018 | Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale | 54 352,00 € | 23 000,00 € | <p>Après présentation des conclusions de l'audition, les membres échangent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le devenir des artisans d'art en sortie de pépinière (90% restent sur le territoire), - les échanges établis entre le sud et le centre Ardèche autour de cette dynamique, - le caractère structurant de ce projet pour permettre à la filière des métiers d'art de se développer par l'innovation. <p>12 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p><i>Pierre CHAPUIS, Georges FANGIER et Pascal WALDSCHMIDT, par ailleurs membres du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prennent pas part au débat.</i></p> |

| | | | | | | |
|---|---|--|--|----------------|--------------|---|
| 3 | 2 | Mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique - Mobilisation des entreprises en Centre Ardèche | Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche | 68 118,00 € | 12 506,00 € | Après présentation des conclusions de l'audition, aucune remarque n'est émise sur ce projet. 13 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Roland ROUCAUTE et Alain SALLIER, par ailleurs membres du Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, ne prennent pas part au débat.</i> |
| 3 | 3 | Valorisation touristique de l'ancienne voie CFD - tranche 2 Intres - St Agrève | Communauté de Communes Val'Eyrieux | 1 460 000,00 € | 210 000,00 € | Après présentation des conclusions de l'audition, aucune remarque n'est émise sur ce projet. 14 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Catherine FAURE, par ailleurs membre du Bureau communautaire de la Communauté de communes Val'Eyrieux, ne prend pas part au débat.</i> <i>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</i> |
| 4 | 3 | Animation de l'Ecole de Projets EVEIL - Encourager Valoriser les Expérimentations et les Initiatives Locales | Association Montagne Emploi SUD (AMESUD) | 100 828,16 € | 32 488,53 € | Après présentation des conclusions de l'audition et positionnement de chacun des membres sur ce dossier, le projet correspond à la stratégie du programme (6 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme, 1 membre s'abstient, 3 votent contre et 4 membres souhaitent que les recommandations évoquées en séance soient prises en compte par le porteur ce projet). Les membres partagent le pari pris sur cette 1 ^{ère} année de test de l'Ecole de projets, qui devra démontrer au cours de l'année sa capacité à répondre aux interrogations des membres sur les points suivants : - la mesure d'indicateurs de réalisation (qualitatif et quantitatif) - les intervenants : profils et compétences - le profil des candidats et modalités de recrutement - la relation/complémentarité avec les autres organismes qui interviennent dans le champ de l'emploi. Ces points seront également étudiés de près lors de l'évaluation du projet en fin d'année. Le projet doit faire ses preuves en 2018. <i>Nicole KOPP, par ailleurs membre du Conseil d'Administration d'AMESUD, ne prend pas part au débat.</i> |

| | | | | | | |
|---|---|---|--------------------------------|-------------|-------------|---|
| 5 | 1 | Développement d'une filière audiovisuelle et industrie créative | Village documentaire de Lussas | 98 737,97 € | 46 123,40 € | Après présentation des conclusions de l'audition, aucune remarque n'est émise sur ce projet. 15 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. |
|---|---|---|--------------------------------|-------------|-------------|---|

- Examen des dossiers présentés en sélection et programmation

| Fiche action | | Intitulé | Bénéficiaire | Note proposée | Coût total | FEADER programmé |
|--|---|---|-------------------------|---------------|-------------|------------------|
| 1 | 4 | Actions artistiques et culturelles collaboratives pour l'appropriation de la revitalisation du centre bourg par les habitants | Commune de Saint-Agrève | 27/34 | 25 000,00 € | 15 000,00 € |
| 5 | 2 | Atelier "Le Tri'Cycle" | Ressourcerie Trimaran | 55/78 | 6 024,05 € | 1 200,00 € |
| Total FEADER programmé (voir maquette financière) | | | | | | 16 200,00 € |

- Examen des dossiers présentés en programmation (déjà sélectionnés)

| Fiche action | | Intitulé | Bénéficiaire | Rappel de la note | Coût total | FEADER programmé |
|--|---|---|----------------------|-------------------|-------------|------------------|
| 2 | 2 | Animation de la filière bois pour favoriser l'utilisation du bois local | FIBOIS Ardèche Drôme | 24/34 | 32 500,00 € | 20 800,00 € |
| Total FEADER programmé (voir maquette financière) | | | | | | 20 800,00 € |

Les membres valident les 3 projets ci-dessus présentés en sélection/programmation d'une part et en programmation seulement d'autre part. Les montants FEADER proposés pourront évoluer de façon marginale suite à leur saisie dans l'outil OSIRIS (en attente à ce jour).

L'ensemble de ces dossiers, bien que programmés, ne peuvent donc être engagés juridiquement (décision attributive de subvention), ni payés.

Le projet « L'Enclos, un projet d'espace public partagé pour Lanas » porté par la Commune de Lanas ne peut pour l'instant être programmé, l'instruction n'ayant pas encore été validée par l'Autorité de gestion.

La séance est close à 21h00.

Lorraine CHENOT,
Présidente du GAL Ardèche³

